



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dispositifs d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments

Réduire ses consommations énergétiques : quelques outils

Sommaire

1. Le contexte régional

- a) Pourquoi
monter un projet de rénovation
énergétique ?

2. Comment planifier ses travaux ?

- a) Le SDIE en 4 étapes

4. Comment choisir ?

3. Comment garantir la performance ou le moyen ?

- a) Le Contrat de Performance
Énergétique
- b) Le commissionnement

1. Le contexte régional



Pourquoi monter un projet de rénovation énergétique ?



1. **Diminuer** votre facture
énergétique et réduire votre budget
de fonctionnement.

2. **Améliorer** le confort des
usagers en hiver, comme en été

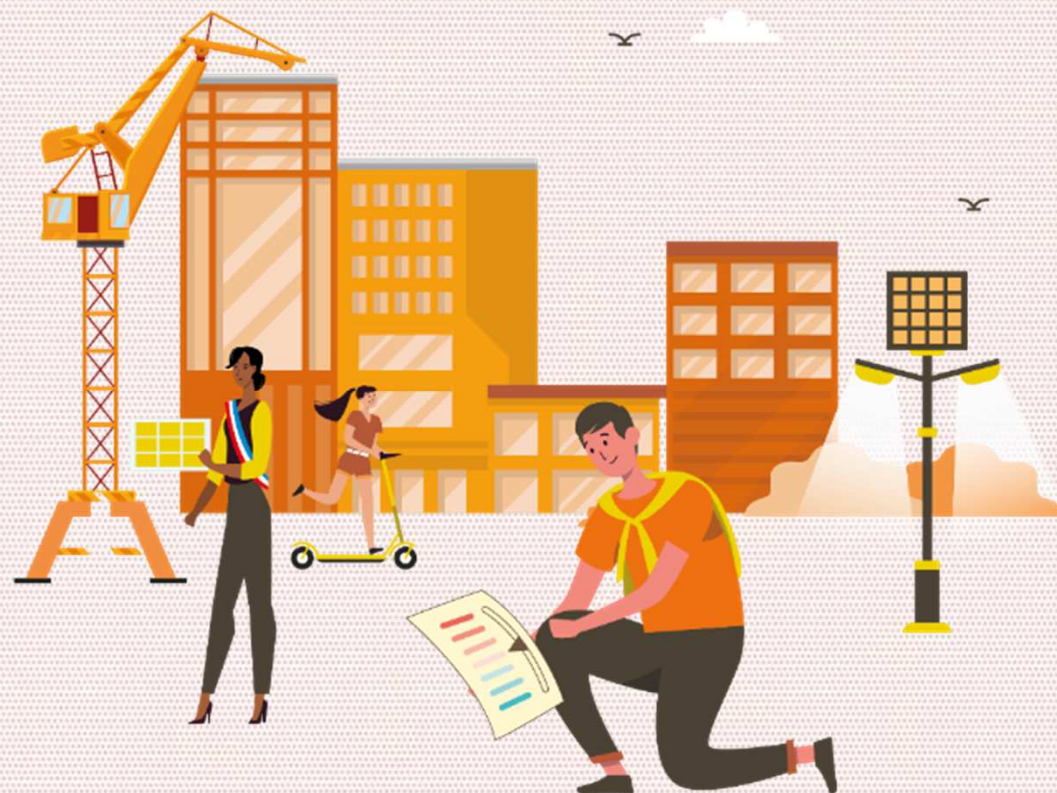


3. **Contribuer** concrètement à la
**réduction des impacts
environnementaux**. 1/3 des émissions
de CO₂ provient des bâtiments publics.



4. **Faire mieux sur tous les bâtiments tertiaires**
Donnez l'exemple !
5. **Entretenir et valoriser votre patrimoine bâti**
6. **Vous mettre en conformité avec la loi ELAN.**
Tous les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m²,
doivent réduire leurs consommations énergétiques.

2. Comment planifier les travaux ?



Le Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE) en 4 étapes

01 LANCEMENT



OBJECTIFS

- Construire un portage fort
- Impliquer l'ensemble des participants et agents

CONTENU

- Organiser une **gouvernance**
- Définir les **moyens et l'organisation**
- Cadrer la démarche
- **Communiquer** au sein de la collectivité sur les **objectifs et le déroulé**

02 DIAGNOSTIC



OBJECTIFS

- Disposer d'une connaissance fiable et globale du patrimoine
- Identifier les pistes d'actions

CONTENU

- Agréger, consolider les données



03 ÉLABORATION DES SCÉNARIOS



OBJECTIFS

- Fixer des priorités, approche de développement territoriale durable
- Se doter d'une politique patrimoniale, volontariste

CONTENU

- Élaboration des **scénarios**
- Choix des **montages juridiques et financiers**
- **Comparaison multicritère** des scénarios
- Choix du **scénario de référence**

04 MISE EN ŒUVRE



OBJECTIFS

- Mise en œuvre du scénario retenu
- Outil de gouvernance effective de suivi du SDIE
- Programmer les opérations
- Optimiser les surfaces (sobriété, efficacité, ENR et confort d'été)

CONTENU

- Rédaction du **document de programmation** : synthèse des résultats + programme prévisionnel des opérations : phases, budget



3. Comment garantir la performance ou le moyen ?



Établissez un contrat de performance énergétique pour vos opérations de rénovation

C'est quoi ?

Un marché public, entre un maître d'ouvrage et un opérateur unique, qui comporte des **engagements de performance énergétique mesurable**.

Il garantit contractuellement une diminution des consommations énergétiques d'un bâtiment ou d'un parc. Tout au long du contrat, la consommation est chiffrée, vérifiée et mesurée.



Guide

Pour réussir votre cahier des charges et mettre en œuvre un Contrat de performance énergétique, l'ADEME met à disposition des maîtres d'ouvrages un guide.



Établissez un contrat de performance énergétique pour vos opérations de rénovation

Quelles sont les modalités d'aide ?

Taux d'aide : 50%

Niveau de performance exigée :

-40% des consommations d'énergie pour un bâtiment

Minimum -30% à l'échelle d'un patrimoine



Offre détaillée téléchargeable :
<https://www.ademe.fr/collectivites-territoriales-maitres-douvrage-publics-engagez-renovation-energetique>

Cahier des charges CPE :
<https://librairie.ademe.fr/urbainsme-et-batiment/4104-dispositif-de-soutien-a-l-amo-pour-le-montage-et-la-preparation-de-cpe-pour-la-renovation-des-batiments-des-collectivites-territoriales.html>

Engagez une mission de commissionnement

C'est quoi ?

Le commissionnement assure une **coordination renforcée entre acteurs** de l'opération (architecte, BET, entreprises, exploitants, etc.) aux différentes phases du projet et va jusqu'à la mise au point technique pour assurer la meilleure exploitation possible du bâtiment (vérifications, réglages).

→ apporte une **garantie de qualité** à la maîtrise d'ouvrage

Description

<https://expertises.ademe.fr/batiment/passer-a-l'action/outils-services/commissionnement>

Engagez une mission de commissionnement

Quel intérêt ?

ÉCONOMIQUE



- **Réduction du coût** lié à la non-qualité :

réduction des modifications de chantier, réduction du nombre de réserves à la livraison, réduction des dépenses en actions correctives pendant l'exploitation

- **Maîtrise des coûts de maintenance**

PRATIQUE



- Des équipements et des **automatismes correctement réglés et opérationnels** dès la livraison

- La **prise en main rapide et efficace** par un exploitant bien formé (interne ou externe), maîtrisant les installations, disposant de la documentation nécessaire

QUALITÉ



- Le **respect des spécifications techniques et des performances** énergétiques intrinsèques visées

- Le **confort**, la qualité de l'air, la réduction des plaintes des occupants

La réputation et la valeur du bâtiment

Engagez une mission de commissionnement

Quelles sont les modalités d'aide ?

Taux d'aide : 50%

**Plafond : 30k€ pour un bâtiment ;
60k€ pour plusieurs bâtiment**

Niveau de performance exigée :

-40% des consommations d'énergie pour un
bâtiment

Minimum -30% à l'échelle d'un patrimoine



Offre détaillée téléchargeable :
<https://www.ademe.fr/collectivites-territoriales-maitres-douvrage-publics-engagez-renovation-energetique>

Cahier des charges
Commissionnement :
<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/4105-dispositif-de-soutien-aux-missions-de-commissionnement-pour-la-renovation-des-batiments-des-collectivites-territoriales.html>

3. Comment choisir ?



Comment choisir ?



1. Planifier : avoir un plan pluriannuel budgété

→ **SDIE**



2. Avoir un objectif fixé de réduction des consommations : avec ou sans travaux, vous fixez vos objectifs sur plusieurs années

- *Et montant supérieur à 1,5M€*

→ **CPE**

OU



2. Avoir un objectif de qualité. S'assurer, de la conception à la réalisation, que vos travaux soient bien réalisés

- *Montant de travaux plus faible*

→ **Commissionnement**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci pour votre attention
Des questions ?

Direction Régionale Ile-de-France
Camille BATTEUX
camille.batteux@ademe.fr